



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sports de plein air et confinement

Question écrite n° 36451

Texte de la question

Mme Edith Audibert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de laisser ouvertes les activités des fédérations nationales des sports et loisirs de nature. En effet, les fédérations de golf, de voile, d'équitation, de chasse et de pêche ont pu montrer que leurs activités individuelles de plein air sont compatibles avec les mesures les plus restrictives de lutte contre l'épidémie de la covid-19. Ces activités sportives ont pu, lors des périodes de déconfinement, prouver leur capacité à faire respecter individuellement des protocoles sanitaires stricts, en nature comme dans les établissements recevant du public de plein air. La distanciation physique inhérente à leurs pratiques à l'extérieur a également permis de limiter les interactions sociales qui peuvent être sources de contaminations. Les professionnels de santé, et notamment le Haut conseil de la santé publique, recommandent le maintien d'une activité physique, y compris et surtout en période de confinement, tout en insistant sur le très faible risque de contamination par le virus dans ces activités individuelles de plein air. Le maintien de la pratique des activités de sports et loisirs de nature dans la limite d'une demi-journée et de 50 kilomètres, sous réserve d'un protocole spécifique pour chaque activité encadrée par les fédérations, prenant en compte pour l'une d'entre elles la gestion du bien-être des équidés et, pour une autre, les missions d'intérêt général pour la maîtrise des dégâts agricoles, est une nécessité impérieuse. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de laisser en activité les sports de plein air même en cas de durcissement des règles de lutte contre la covid-19.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Audibert](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36451

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1310

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)